

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 140 (1995)
Heft: 11

Artikel: Les brigades blindées, un atout décisif
Autor: Escher, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les brigades blindées, un atout décisif

Par le major EMG Daniel Escher

Nos cinq brigades blindées sont aujourd'hui théoriquement opérationnelles. Elles concrétisent la dimension offensive de la défense dynamique. Grâce à leur remarquable efficacité potentielle, elles doivent inciter à une conduite opérative résolument audacieuse.

Dans un dispositif opératif, les forces prévues pour la défense atteignent leur valeur combative idéale lorsqu'elles peuvent s'appuyer sur un terrain favorable, mais il est toujours difficile d'arriver à une concentration optimale de ces moyens défensifs. Une telle exigence demande beaucoup de temps et implique des choix souvent irréversibles. En revanche, les brigades blindées sont capables de rechercher, de poursuivre et d'anéantir de puissantes concentrations adverses dans des délais très courts, partout où cela pourrait se révéler rentable, à la seule condition que l'espace opératif soit strictement cloisonné.

La brigade blindée compte 5283 militaires incorporés dans 7 bataillons. Elle dispose d'un équipement très performant auquel il ne manque plus que des moyens modernes de conduite et de transmission. Les 74 chars *Leopard-2* concrétisent la force de frappe de la brigade. La formida-

ble aptitude au duel de cet engin, allié à l'effet de masse, confère à la brigade blindée une valeur opérative considérable. Le *Leopard* est, en effet, capable, d'identifier et de détruire n'importe quel char adverse jusqu'à une distance de 2500 mètres, quelles que soient les conditions météorologiques.

Les missions des brigades blindées

L'éventail des missions principales et secondaires confiées aux brigades blindées par la *Conduite opérative 95* s'inscrit presque essentiellement dans le cadre de la « Prévention de la guerre et de la « Défense ».

Dans le cas de « Défense », les brigades blindées sont prioritairement destinées à rechercher et à anéantir des concentrations adverses. Il s'agit d'empêcher la réalisation des intentions opératives de l'adversaire, sur notre territoire et dans l'avant-terrain opératif. Le succès de ces opérations dépend avant tout du rapport effectif des forces en contact direct, donc d'une sélection soigneuse des objectifs rentables et du combat en situation de supériorité qualitative et quantitative. La localisation des opérations dépend beaucoup plus des condi-

tions tactiques et techniques du duel que du genre de terrain. Il s'agit surtout de tirer le profit maximum du rapport des forces et des capacités techniques des armes engagées.

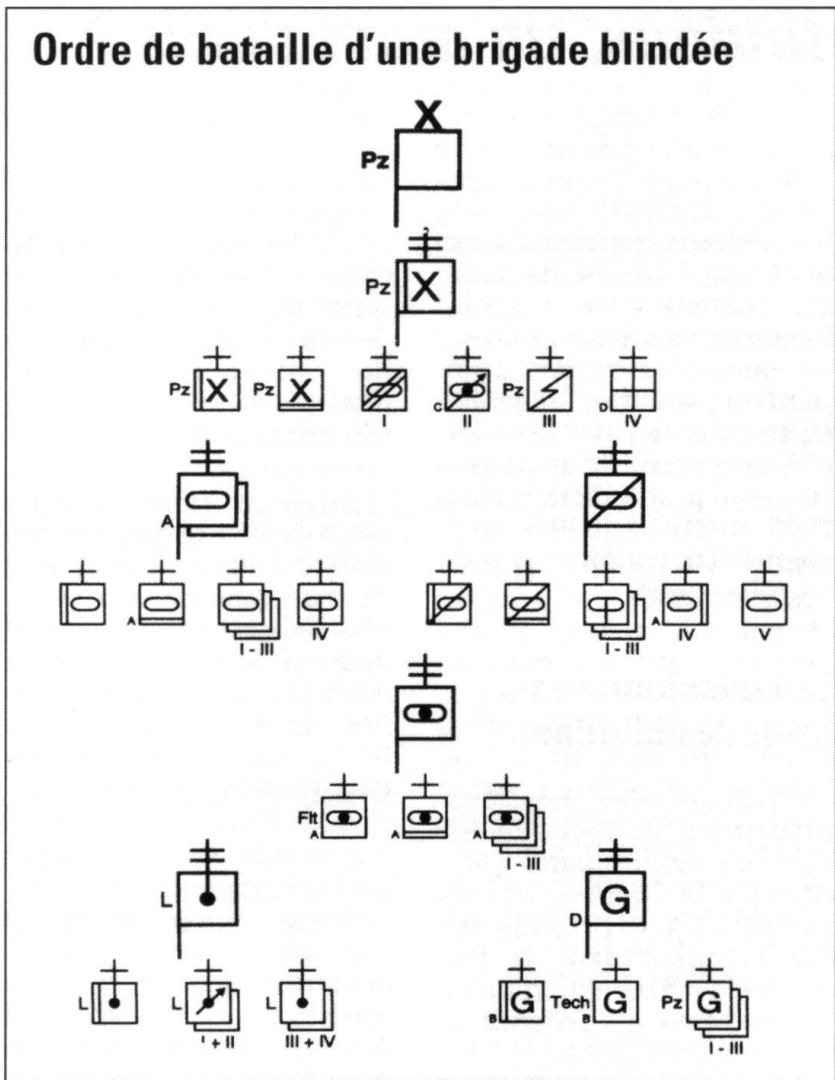
Le terrain apte à l'engagement des brigades blindées est donc un « espace de manœuvre libre de servitudes où le commandant opératif peut réaliser à un moment donné une situation de duel favorable par la concentration conséquente de moyens. »

On est donc bien éloigné de la conception traditionnelle du « terrain chars ». Il faut définitivement renoncer à une classification trop schématique de l'espace et être capable d'exploiter des opportunités opératives. Le commandant opératif doit résister à la tentation d'engager des brigades blindées contre des objectifs secondaires, pour lesquels on dispose des bataillons de chars des divisions de campagne.

Parmi les missions principales, il y a l'opération d'arrêt, le combat retardateur opératif, l'attaque et la contre-attaque, le combat contre les aéroportages opératifs.

Grâce à leur mobilité et à l'effet psychologique de leurs moyens, les brigades

Ordre de bataille d'une brigade blindée



rait renoncer à ses prérogatives opératives en subordonnant ses deux brigades blindées ou, au contraire, les accentuer en s'attribuant la compétence d'engagement de brigades supplémentaires. L'adaptation des subordinations est possible à tout instant, en fonction de l'évolution de la situation opérativo-stratégique. L'engagement de grandes formations mécanisées dans le secteur alpin ne doit donc pas être formellement exclu.

L'essentiel de la conduite opérative incombe aux corps d'armée. Pour exploiter la composante dynamique de ses forces, le commandant de corps doit engager tactiquement sa ou ses brigades blindées. Le commandant de brigade ne doit donc pas se voir attribuer la compétence d'engager librement le combat dans le secteur de mouvement opératif du corps d'armée, car il s'agit de garantir une sélection optimale des objectifs à anéantir.

Toutefois, dans la réalisation, le commandant de brigade doit disposer de la plus grande liberté de manœuvre possible et être libéré de toutes servitudes contraignantes. Dans le même ordre d'idées, le commandant de corps renoncera en principe à subordonner à la brigade des moyens supplémentaires. En revanche, il veillera à créer des conditions favorables pour optimiser les chances de succès de l'opération mécanisée. Il se chargera du combat d'ensem-

blindées, moyens ultimes de la politique de dissuasion, sont prédestinées à intervenir en cas d'engagements opératifs de sûreté. Parmi les missions secondaires, la prévention contre les raids, la contre-concentration.

ser d'une force dynamique pour être en mesure de remplir leur mission défensive. Ainsi chaque corps d'armée de campagne dispose organiquement d'une brigade blindée, alors que deux d'entre elles dépendent directement de l'armée.

La doctrine d'engagement

La conduite opérative est l'affaire du commandement au niveau armée et corps d'armée. Ces deux échelons doivent donc dispo-

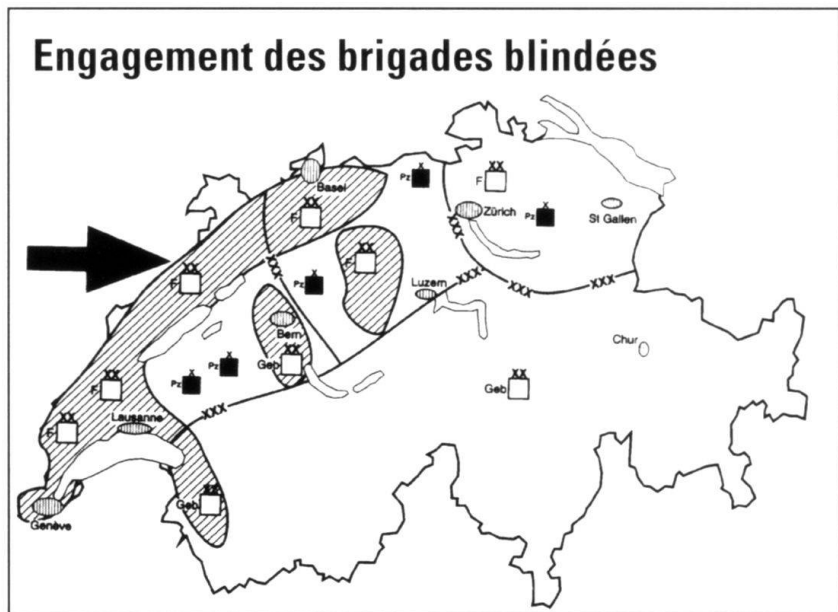
Cette organisation de base n'a toutefois aucun caractère irréversible. La mission des corps d'armée, leur secteur d'engagement et leurs moyens dépendent de l'appréciation des intentions de l'adversaire. Le Commandant en chef pour-

ble par le feu, complétera si nécessaire la protection de l'espace aérien, organisera des moyens de franchissement adaptés et, dans certains cas, se chargera de la sûreté de l'approche avec son régiment de cyclistes.

Les principes d'engagement

L'engagement tactique de la brigade blindée obéit en principe à quelques règles :

- Les deux bataillons de chars sont normalement engagés de front. Ils combattent toutefois dans des compartiments de terrain distincts. Les unités de chars et de grenadiers de chars ne sont pas panachés. Chaque bataillon de chars à l'attaque dispose du feu d'un groupe d'obusiers blindés.



Dispositif de combat en cas de menace en provenance de l'Ouest. On remarquera en particulier la grande concentration des forces rendue possible par la présence des brigades blindées (désignées par « PZ »).

- Le bataillon mécanisé constitue le troisième élément offensif ou peut être gardé en réserve. Il peut également être chargé de mener des actions préala-

bles, telles que l'occupation préventive d'une base d'attaque ou l'exécution d'actions de diversion. Enfin, il peut procéder à des actions d'exploration en force.

- Le groupe d'obusiers blindés est engagé en bloc. Il assure l'appui immédiat par le feu des bataillons de chars. Les besoins en feu d'appui doivent être complétés par l'attribution du feu d'un groupe d'obusiers blindés du corps d'armée.

- Dans la phase de préparation, le bataillon du génie est engagé en appui général de l'ensemble de la brigade. Dans la phase des combats, les unités de sapeurs de chars sont subordonnés aux bataillons de chars et au bataillon mécanisé.

- Les canons de DCA de 20 mm assurent la protection d'objets, alors que les





Stinger couvrent les bataillons de chars, pendant l'approche et dans le secteur d'engagement. Par mauvaise visibilité, de nuit ou lorsque la surface à couvrir dépasse 800 kilomètres carré, le dispositif de la DCA doit être complété par des moyens supplémentaires (*Rapier* ou canons radarisés de 35 mm).

– La compagnie d'exploration mécanisée du bataillon d'état-major de la brigade explore les flancs de l'approche et l'avant du secteur d'engagement, alors que les sections d'exploration mécanisée des bataillons de chars se chargent exclusivement de leur fuseau d'approche et d'attaque.

– Les chasseurs de chars ne sont en principe pas subordonnés. Ils sont prédestinés à protéger les flancs de l'approche, à couvrir la prise de la base d'attaque et à appuyer l'attaque des bataillons de chars.

L'engagement adéquat des brigades blindées permet de réaliser des situations de supériorité opérative. Elles donnent donc au commandant opératif la possibilité d'anéantir d'importantes concentrations adverses et, par conséquent, lui offre l'opportunité de remporter des confrontations décisives. La sélection des objectifs et la concentration des forces sont, à cet égard, essen-

tielles. Il s'agit donc d'éviter l'emploi abusif des brigades blindées en engageant les bataillons de chars des divisions de campagne, lorsque l'objectif de l'action ne représente pas une priorité opérative. En revanche, il ne faut pas hésiter à lancer toutes les forces disponibles dans la bataille lorsque se présente l'opportunité de remporter un succès essentiel.

Les brigades blindées sont des atouts décisifs en main des commandants opératifs. Encore faut-il bien les jouer !

D. E.